

BUREAU DES CONSEILLERS DES EMPLOYEURS

PLAN D'ACTIVITÉS 2026-2027 À 2028-2029

Table des matières

Sommaire	2
Mandat, vision et mission.....	3
Aperçu du programme – Services destinés aux employeurs de l’Ontario	4
Détermination, évaluation et atténuation des risques	5
Orientations stratégiques	7
Mesures du rendement et objectifs annuels	9
Statistiques.....	11
Rétroaction des clients	12
Plan de communication	12
Mobilisation des intervenants et des partenaires du système	14
Ressources requises pour atteindre les buts et objectifs	14
Intelligence artificielle (IA).....	15
Annexe A : Ressources financières	16
Annexe B : Structure organisationnelle	17
Annexe C : Mesures de rendement	18

Plan d'activités 2026-2029

Sommaire

Le Bureau des conseillers des employeurs (BCE) répond aux besoins des employeurs de l'Ontario en leur offrant des conseils juridiques, des services de représentation et de la formation sur les questions liées à la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (LSPAAT) ainsi que sur les cas de représailles illicites visés à l'article 50 de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST).

Les conseils juridiques spécialisés du BCE dans un domaine précis permettent à l'employeur de réduire ses coûts et de gagner du temps dans la gestion d'un processus complexe. L'accès à des services spécialisés, prépayés (gratuits) et confidentiels constitue un avantage pour les petites et moyennes entreprises.

Au cours des prochains exercices financiers, l'organisme mènera des activités de sensibilisation auprès des employeurs de plus petites entreprises afin de leur faire connaître les services offerts par le BCE à l'échelle de la province. Le BCE mène des activités de sensibilisation par le biais de webinaires en direct, de son site Web, de présentations, de collaborations avec des associations de parties prenantes, de réseautage local, de bulletins d'information envoyés par courriel et des médias sociaux.

Le personnel hautement qualifié du BCE et son engagement à offrir un service à la clientèle d'excellence sont à l'origine du succès de l'organisme. La formation continue, le mentorat et les ressources sont essentiels pour maintenir son expertise et se tenir au courant des dernières avancées. L'organisme s'efforcera également d'améliorer continuellement ses outils et ses processus.

Nous sommes impatients d'accompagner les employeurs et les parties prenantes au cours de la période 2026-2029 en leur offrant des conseils spécialisés et concrets, fondés sur un service à la clientèle d'excellence.

Mandat, vision et mission

Mandat

Conformément au paragraphe 176(2) de la LSPAAT, le Bureau des conseillers des employeurs a pour mandat d'informer, de conseiller et de représenter principalement les employeurs comptant moins de 100 employés, pour les questions relevant de la LSPAAT.

Le BCE fournit aux employeurs participant au système de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail (SPAAT) des conseils juridiques spécialisés, opportuns et concrets, ainsi que des renseignements et une représentation devant les tribunaux d'arbitrage, sur toute une gamme de questions liées à la SPAAT.

Le BCE est également chargé d'offrir des services de consultation, de formation et de représentation aux employeurs ontariens comptant moins de 50 employés dans les affaires de représailles illicites visées à l'article 50 de la LSST.

Vision

Bâtir un Ontario où les petites et moyennes entreprises exploitent des lieux de travail sécuritaires et équitables qui se prêtent à une grande productivité et contribuent à une économie dynamique et concurrentielle.

Mission

Le BCE a pour mission de fournir aux employeurs de l'Ontario des conseils pratiques et spécialisés, des services de représentation et de formation en matière de SPAAT et de questions relevant de l'article 50 de la LSST. D'autre part, dans notre travail de représentation, nous mettons l'accent sur les employeurs ayant moins de 100 employés, en vertu du mandat sur la SPAAT, et moins de 50 employés, en vertu du mandat de représailles illicites aux termes de la LSST.

Aperçu du programme – Services destinés aux employeurs de l’Ontario

Le BCE protège l’économie de l’Ontario en :

- accompagnant les employeurs dans leurs démarches auprès de la Workplace Safety and Insurance Board (WSIB), en réduisant les coûts et en faisant gagner du temps aux entreprises;
- aidant les employeurs à comprendre et à remplir leurs obligations permanentes envers leurs travailleurs;
- s’employant à mieux faire connaître les responsabilités sur le lieu de travail;
- aidant les employeurs à traiter les demandes associées aux représailles envers les travailleurs visées par l’article 50 de la LSST devant la Commission des relations de travail de l’Ontario (CRTC).

Le rapport final d’une étude opérationnelle portant sur la WSIB réalisée par Linda Regner Dykeman et Sean Speer a été rendu public en novembre 2020. Dans ce rapport, les auteurs notent que les intervenants sont rarement d’accord sur les affaires ayant trait à la WSIB, mais ils reconnaissent à la quasi-unanimité que le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs fournissent des services utiles qui aident les travailleurs non syndiqués et les petits employeurs à s’orienter au sein du système décisionnel et d’appel de la WSIB, ainsi que du système général de santé et de sécurité au travail.

Conseils

L’InfoCentre du BCE fournit des avis juridiques complets aux employeurs sur toutes les questions touchant le système de SPAAT, ainsi que des renseignements généraux sur les représailles visées par l’article 50. Les demandes sont généralement reçues centralement par téléphone, de même que par courriel à l’adresse askOEA@ontario.ca. Les clients communiquent également avec leur spécialiste local (basé dans les régions) pour obtenir des conseils et de l’aide.

Chaque interaction (c’est-à-dire une question reçue et une réponse du BCE) est consignée sous forme de « conseil ». Ils peuvent être d’ordre général ou propres à la situation d’un employeur en particulier.

Le site Web du BCE (www.employeradviser.ca/fr) est une source facile d’accès qui permet aux employeurs d’obtenir des réponses dans le cas de questions simples et de

poser des questions précises ou d'offrir des commentaires précis au moyen d'un formulaire Web.

Représentation

L'équipe régionale de spécialistes du BCE représente les employeurs dans le cadre des appels interjetés auprès de la WSIB et du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (TASPAAT). De même, nous fournissons des conseils et des services de représentation aux employeurs qui comptent moins de 50 employés pour ce qui est des demandes concernant les représailles illicites aux termes de l'article 50 présentées devant la CRTO.

Chaque appel (WSIB, TASPAAT) ou plainte pour représailles (CRTO) est enregistré comme un dossier et confié à un expert juridique du BCE chargé d'assurer la représentation. Un employeur faisant l'objet de plusieurs appels portant sur des questions différentes aura plusieurs dossiers.

Éducation

Le BCE s'emploie avant tout à donner aux employeurs de l'Ontario de l'information sur la SPAAT, de même que sur les représailles illicites aux termes de l'article 50 de la LSST, et ce, par l'intermédiaire de son site Web, de webinaires, des médias sociaux, d'un bulletin d'information envoyé par courriel et de présentations.

Détermination, évaluation et atténuation des risques

1) Facteurs externes

a) WSIB et TASPAAT

L'équipe du BCE subit les répercussions des changements et des perturbations chez ses partenaires du système d'arbitrage, soit la WSIB et le TASPAAT.

Par exemple, les employeurs posent de plus en plus de questions sur le calcul de leurs taux de primes, y compris sur les taux des catégories et des sous-catégories et sur les

effets potentiels des coûts des demandes de prestations sur le calcul du taux de leur entreprise en vertu du nouveau cadre de tarification de la WSIB. De même, les employeurs ont posé des questions sur le programme de vérification de la WSIB. Par ailleurs, le projet de loi 30, *Loi de 2025 visant à œuvrer pour les travailleurs*, sept, a modifié la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (LSPAAT) afin d'y inclure des sanctions pécuniaires supplémentaires pour certaines obligations des employeurs.

L'équipe du BCE est là pour aider les employeurs à s'adapter aux changements apportés au système.

i) Atténuation

Au cours de l'exercice financier, l'équipe suit de près les annonces de la WSIB, son programme politique, son site Web et les occasions de participation afin de repérer les changements à venir au sein du système. Pour se tenir au courant, l'équipe participe ensuite à des séances ou communique avec le service des relations avec les intervenants de la WSIB afin de demander une séance de formation sur mesure. De la même manière, en ce qui concerne le TASPAAAT, l'équipe assiste aux séances destinées aux intervenants et nous siégeons au sein de leur groupe consultatif; ces deux occasions nous permettent de suivre l'évolution de la situation et d'évaluer s'il serait utile d'organiser une séance plus ciblée.

2) Facteurs internes

Le BCE a un personnel hautement qualifié et dévoué qui fournit des conseils juridiques et des services de représentation spécialisés aux employeurs. Le personnel du BCE, réparti dans toute la province, nous permet de respecter notre engagement à offrir des services régionaux à proximité des entreprises locales.

a) Départs à la retraite potentiels

L'organisme bénéficie des compétences et de l'expertise de son personnel chevronné. Des départs à la retraite risquent d'exercer une pression financière sur notre budget.

i) Atténuation

Le recrutement et l'intégration sont les principaux facteurs d'atténuation, appuyés par la formation et le mentorat du nouveau personnel. Des mentors sont désignés pour faciliter l'apprentissage des processus décisionnels spécialisés du système de SPAAT.

L'équipe procède également régulièrement à des échanges d'information entre pairs afin de favoriser l'apprentissage et, ce faisant, contribue au maintien des connaissances.

Prestation numérique

La participation à des audiences par vidéoconférence, les sondages de satisfaction auprès des clients, le référencement, ainsi que le contenu des médias sociaux et du site Web sont autant d'outils qui aident le BCE à faire connaître efficacement ses services. Nous tirons parti des outils et des ressources d'apprentissage numérique de la fonction publique de l'Ontario pour rester à jour.

Orientations stratégiques

1. Mieux faire connaître la manière dont les services du BCE peuvent aider les employeurs de petites entreprises.

L'organisme communique de l'information aux employeurs, aux clients et aux intervenants de l'Ontario au moyen de webinaires et de présentations en personne, de son site Web, des médias sociaux et de bulletins d'information envoyés par courriel.

Le BCE protège l'Ontario en offrant des conseils pratiques sur les demandes de prestations auprès de la WSIB et les questions liées aux coûts, ce qui permet aux employeurs de prendre des décisions stratégiques adaptées à leur situation particulière.

a) Webinaires

Au cours de l'exercice actuel, soit l'exercice 2025-2026, le BCE a présenté six webinaires en mai et en juin 2025 qui ont attiré 2 324 participants. Ces événements ont été suivis de trois webinaires organisés en novembre et en décembre 2025, qui ont attiré 835 participants. L'organisme propose une à deux séries de webinaires par année, selon les besoins de mise à jour du contenu, qui découlent des changements apportés aux processus et aux politiques chez ses partenaires du système. Une série de webinaires est proposée sur plusieurs semaines. Les employeurs peuvent choisir de regarder la série au complet ou d'explorer les thèmes qui les intéressent.

Les webinaires en direct portent sur des questions de fond qui touchent les employeurs et abordent notamment des sujets tels que le retour au travail, les mises à jour concernant les procédures d'appel et les représailles illicites en vertu de l'article 50. Le contenu est à la portée des personnes nouvellement affectées aux dossiers d'indemnisation des travailleurs dans leur lieu de travail et sert également de rappel à celles ayant déjà une certaine expérience dans ce domaine. Des travaux sont en cours pour enrichir le contenu des séances afin de continuer à susciter l'intérêt des utilisateurs plus expérimentés du système.

Les participants peuvent poser des questions pendant les séances. Les spécialistes locaux prendront également contact et assureront un suivi afin de discuter des questions propres à la situation de chaque employeur.

Les webinaires en direct mis à l'horaire sont annoncés par l'intermédiaire de bulletins d'information envoyés par courriel, de LinkedIn et de X (anciennement Twitter).

Grâce à la technologie, le BCE utilise efficacement ses ressources pour transmettre aux employeurs des renseignements sur la sécurité au travail, les responsabilités en matière d'assurance ainsi que les représailles illicites liées à la santé et à la sécurité au travail.

b) Outils numériques et médias sociaux

L'agence continuera à travailler pour renforcer notre présence sur LinkedIn et enrichir notre contenu Web. Ces outils numériques permettent de communiquer des renseignements pratiques à notre communauté et encouragent les employeurs à entrer en contact avec le BCE pour poser des questions.

c) Conférences

Nous chercherons à intervenir en tant que conférenciers lors de conférences et participerons à certains salons professionnels en personne à titre d'exposants. Au cours de l'exercice financier 2025-2026, la participation aux conférences régionales sur la santé et la sécurité organisées dans le cadre de « Partners in Prevention » (PIP) a permis de nouer des liens avec les employeurs et a offert des occasions de prendre la parole. La participation à PIP se poursuivra en 2026-2027.

2. Soutenir le personnel spécialisé

Les services de conseils, de représentation et d'information dépendent des efforts d'un personnel dévoué, spécialisé et inclusif. L'équipe offre un meilleur service aux employeurs de l'Ontario en simplifiant leurs démarches auprès de la WSIB et du TASPAAAT, dont les processus sont complexes, et en leur fournissant des conseils pratiques qui leur permettent de prendre des décisions stratégiques et rentables concernant leurs responsabilités et les enjeux liés au système de la SPAAT.

L'engagement continu du BCE vise à maintenir un haut niveau de connaissances concernant le droit en matière de SPAAT, le système, de même que les changements touchant les politiques et procédures de la WSIB. Le BCE offre aux membres de l'équipe suffisamment d'heures pour leur permettre de satisfaire aux exigences de perfectionnement professionnel continu du Barreau de l'Ontario (le Barreau) et de se tenir au courant des politiques de la WSIB et des changements qui y sont liés.

Dans le même ordre d'idées, conformément aux obligations de l'organisme qui découlent de l'article 50 de la LSST, le personnel se tiendra au courant des faits nouveaux quant aux droits et aux devoirs des employeurs en cas de représailles, et ce, au moyen de méthodes telles que l'autoformation, les présentations destinées aux collègues et les mises à jour de la CRTO.

La formation de notre équipe des services intégrés comprend la sensibilisation au numérique, la rédaction en langage clair et l'accessibilité afin de soutenir les projets stratégiques de l'organisme.

Mesures du rendement et objectifs annuels

Notre objectif consiste à accroître les services de conseil et de représentation fournis aux employeurs de l'Ontario.

Mesures du rendement :

- Conseils et renseignements fournis aux employeurs
- Travail de représentation dans les dossiers ouverts et clos

Nous suivons de près nos progrès en vue d'augmenter de 10 % les services de conseil et de représentation au cours de la période de trois ans allant de 2026 à 2029, par rapport aux résultats de l'exercice 2025-2026.

Les conseils et les renseignements fournis aux employeurs témoignent de l'efficacité et de l'efficience des services offerts à ces derniers, grâce à une réponse aux appels dès leur réception (réponse en temps réel) ou peu après. Le BCE aide les employeurs à gérer les demandes de prestations et les problèmes comptables auprès de la WSIB dès qu'ils surviennent, ce qui permet aux petites et moyennes entreprises de consacrer leur temps et leur attention à leurs activités commerciales.

Les dossiers de représentation témoignent de l'efficacité des services offerts aux employeurs grâce à un soutien spécialisé tout au long des procédures juridiques complexes de la WSIB et du TASPAAAT. Le personnel spécialisé du BCE examine les dossiers avec les clients afin de définir la stratégie d'appel la mieux adaptée à chaque entreprise.

Au cours de la période 2026-2029, nous continuerons à faire connaître nos services.

Mesures du rendement :

- Séries de webinaires, une à deux séries offertes par exercice.
- Contenu élaboré pour les clients et les intervenants.
 - Publier du nouveau contenu deux fois par semaine, en moyenne, sur les médias sociaux.
 - Bulletin électronique produit une ou plusieurs fois par année.

Le personnel du BCE est inclusif, axé sur les clients et composé de spécialistes :

- Séances de formation pour permettre aux membres du personnel autorisés par le Barreau de l'Ontario de se conformer aux exigences en matière de formation professionnelle continue établies par le Barreau.

Le BCE est un partenaire efficace et précieux du système. Nous contribuons à l'accessibilité du système et à l'amélioration de celui-ci grâce à une expertise et à des relations étroites avec les intervenants et les partenaires du système.

- Réunions avec les intervenants et les partenaires du système, consultations sur les processus et les politiques
- Demandes de présentations et collaboration

Statistiques

Conseils destinés aux employeurs

2025-2026	2024-2025	Statut
1 132	1 310	Légèrement en deçà de l'objectif

- Les consultations avec les employeurs portent souvent sur plusieurs sujets, que ce soit par téléphone ou par courriel.
- Les services de conseils ont été affectés par le conflit de travail à la WSIB
- Les présentations de webinaires contribuent aux conseils fournis aux employeurs. À cette occasion, les questions des participants sont transmises à des spécialistes locaux, ce qui facilite une possibilité de « séance d'accueil » et permet la prestation de conseils personnalisés.

Dossiers de représentation ouverts et clos

	2025-2026	2024-2025	Statut
Dossiers ouverts	157	177	Légèrement en deçà de l'objectif
Dossiers clos	171	167	Objectif atteint

- Les dossiers de représentation ouverts et clos au cours du présent exercice ont été affectés par le conflit de travail survenu à la WSIB

Représailles en vertu de la LSST

Des changements visant à rationaliser les processus sont prévus pour le présent exercice en vue d'offrir de meilleurs services aux employeurs en leur fournissant l'information plus tôt, à l'instar de l'approche adoptée dans le cadre du processus relatif à la SPAAT. Du 1^{er} avril au 16 décembre 2025, 18 demandes de conseils ont été enregistrées et cinq dossiers ont été ouverts.

Participation au webinaire

	2025-2026	Statut
	Deux séries de webinaires présentées	Objectif atteint
Nombre de participants	4 409	

- Présentées par le personnel spécialisé et hautement qualifié de l'organisme.
- Mettre en valeur l'expertise de l'équipe, répondre à la mission éducative et offrir l'occasion de rencontrer des employeurs.
- Offrir des services d'assistance téléphonique pour répondre individuellement aux questions des employeurs

Rétroaction des clients

L'organisme sollicite les commentaires de ses clients au moyen de sondages par courriel concernant les conseils prodigués et par le biais des dossiers traités au moment de leur clôture. L'équipe de conseils a obtenu une note de 95 % de la part des clients à savoir si ces derniers recommanderaient leurs services à un autre employeur. Tous les employeurs ayant répondu (100 %) recommanderaient les services de l'équipe de représentation à d'autres employeurs.

Des données de sondage sont également recueillies à la suite des webinaires. Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer le webinaire de mise à jour sur le processus d'appel de décembre 2025 sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée, l'équipe a obtenu des notes de 4 (52 %) et de 5 (48 %).

Plan de communication

Les communications du BCE visent à sensibiliser les employeurs à leurs responsabilités et aux changements apportés au système de la SPAAT.

Afin de toucher le plus grand nombre possible d'employeurs, le BCE publie du contenu sur les médias sociaux (LinkedIn, X – anciennement Twitter), organise

des webinaires, envoie des infolettres, établit des partenariats avec des associations de santé et sécurité et participe à des événements régionaux.

Le nombre d'abonnés de l'organisme sur LinkedIn a augmenté régulièrement en 2025-2026, enregistrant une hausse de 35 % pour atteindre 357 abonnés le 12 décembre 2025; au cours de la même période, l'organisme a publié du contenu 64 fois, y compris des avis de webinaires. L'organisme compte 2 460 abonnés sur X (anciennement Twitter) et a publié 56 messages.

Les webinaires sont une composante rentable de la stratégie de diffusion de l'information du BCE. On continuera à mettre à jour le contenu des webinaires afin d'attirer des inscriptions et des participants.

L'organisme prévoit de continuer à participer aux conférences régionales « Partners in Prevention » en 2026-2027 en tant qu'exposant de salon professionnel. Notre participation à cette communauté dédiée à la santé et à la sécurité au travail renforce notre visibilité, ce qui se traduit par des invitations à prendre la parole lors d'événements locaux, ainsi que par des occasions d'établir des liens avec des partenaires du système, des employeurs et des professionnels de la santé et de la sécurité. Nous examinerons également d'autres possibilités de participation à des salons professionnels.

L'organisme sollicite les commentaires de ses clients au moyen de sondages en ligne après avoir fourni des conseils et clôturé un dossier. L'organisme est heureux de recevoir de la rétroaction qualitative des clients comme indicateur de la valeur fournie aux employeurs et aux intervenants.

Le BCE évalue l'efficacité de ses communications en s'appuyant sur le nombre d'inscriptions et de participants à ses webinaires et à ses présentations offertes à la communauté, ainsi que sur les statistiques quant à l'information et aux conseils fournis aux employeurs.

Les employeurs qui découvrent ainsi les services prépayés de l'organisme rendus possibles par les primes et les frais administratifs versés par les employeurs à la WSIB y trouvent un réel avantage.

Mobilisation des intervenants et des partenaires du système

Le BCE est un partenaire efficace et prisé au sein du système de SPAAT. L'organisme contribue à son amélioration en entretenant des relations étroites avec les intervenants, la WSIB, le TASPAAT, de même que le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC). L'organisme collabore avec des associations de santé et de sécurité pour donner des présentations aux employeurs; à titre d'exemple, en 2025-2026, des activités de mobilisation régionales ont été organisées avec Workplace Safety and Prevention Services (WSPS) et des kiosques d'exposition ont été tenus lors des conférences « Partners In Prevention ». Le BCE participe aux consultations sur le système; au cours de cet exercice financier, elle a fait part au Tribunal de ses commentaires concernant les modifications proposées aux instructions relatives à la pratique et prévoit déposer une observation dans le cadre de la consultation de la WSIB sur la perte auditive due au bruit. L'équipe du BCE organise des séances de formation et y participe afin de s'assurer que nous sommes en mesure d'aider les petits employeurs et les intervenants à s'adapter aux changements apportés au système d'appel.

Pour ce qui est des questions de représailles relevant de l'article 50, l'organisme rencontre les groupes d'employeurs concernés et assiste aux séances de la CRTO à l'intention des intervenants comme prévu. Les détails de notre mandat aux termes de l'article 50 sont présentés dans tous les exposés introductifs du BCE destinés à des groupes d'employeurs.

Dans le cadre de notre travail avec les divers employeurs et de nos activités d'information et de liaison, nous contribuons à ce que le système de SPAAT soit accessible.

Ressources requises pour atteindre les buts et objectifs

Le budget annuel du BCE s'élève à 4 219 000 \$. L'organisme pourrait être confronté à des contraintes budgétaires à mesure que de nouvelles conventions collectives seront négociées avec les représentants syndicaux de son personnel (c'est-à-dire une augmentation potentielle des coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux), ainsi que pour faire face aux coûts liés aux départs à la retraite lorsqu'ils se présenteront. Le travail du BCE avec les outils numériques pendant les exercices en question permettra d'établir quelles sont les ressources

nécessaires pour mieux faire connaître les services, moderniser la fonctionnalité de gestion des dossiers et offrir de meilleurs services aux employeurs de petites entreprises.

Le BCE reçoit son financement en vertu d'une obligation législative de la WSIB aux termes de la LSPAAT et il exerce ses activités au sein du MTIFDC et des structures relatives aux finances et aux ressources humaines du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Ce modèle de financement signifie que les services juridiques et les séances éducatives de l'organisme sont prépayés; aucuns frais ne sont facturés aux employeurs au moment de fournir des conseils et des services de représentation.

L'effectif du BCE s'élève à 28,0 postes équivalents temps plein (ETP).

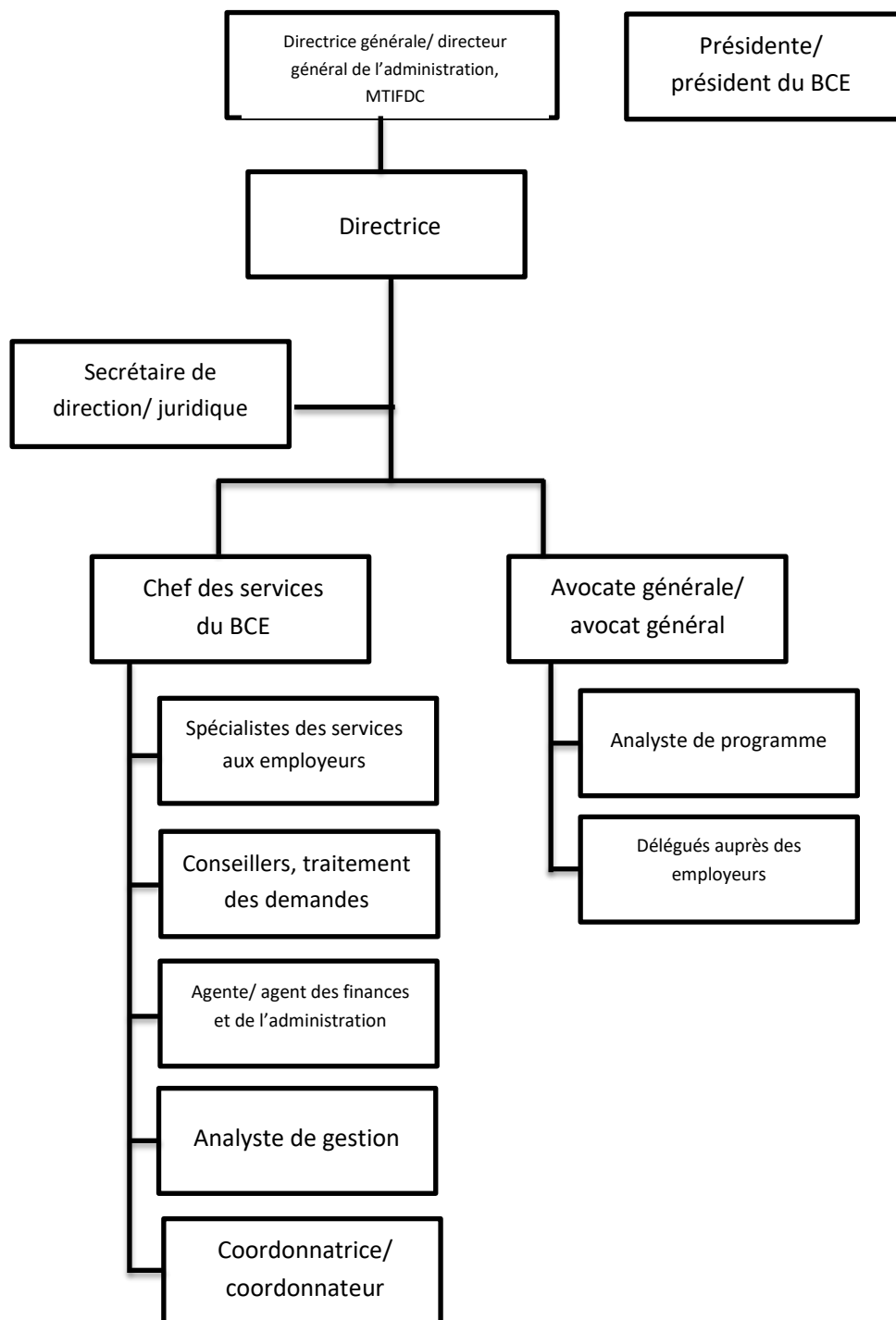
Intelligence artificielle (IA)

L'organisme n'a aucun cas d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) à signaler à l'heure actuelle.

Annexe A : Ressources financières

Catégorie de dépenses	Base de planification préliminaire de 2026-2027	Base de planification préliminaire de 2027-2028	Base de planification préliminaire de 2028-2029
Traitements et salaires	2 953 400	2 953 400	2 953 400
Avantages sociaux	734 200	734 200	734 200
<i>Total – Traitements, salaires et avantages sociaux</i>	3 687 600	3 687 600	3 687 600
Autres charges directes de fonctionnement (ACDF) : Transports et communications	148 700	148 700	148 700
Services	292 900	292 900	292 900
Fournitures et matériel	89 800	89 800	89 800
<i>Total – ACDF</i>	531 400	531 400	531 400
Total général	4 219 000	4 219 000	4 219 000

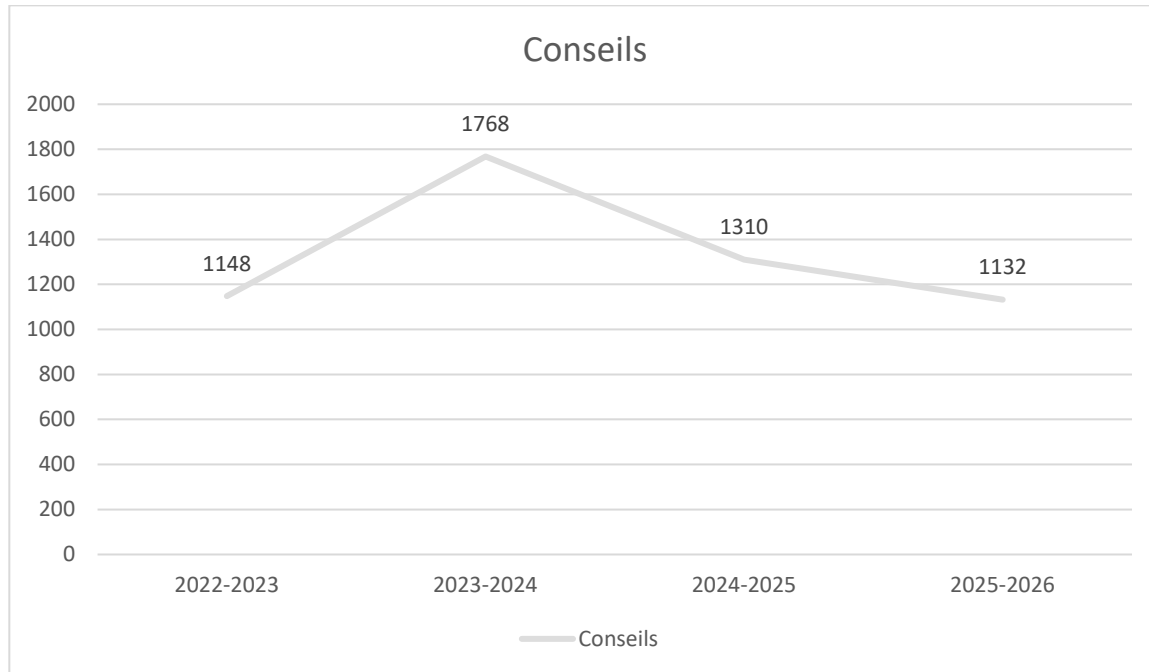
Annexe B : Structure organisationnelle



Annexe C : Mesures de rendement

Activité principale : Conseils et services de représentation

Mesure du rendement en 2026-2027 – Conseils fournis aux employeurs



Contribution de l'organisme

- Le BCE fournit des conseils et de l'information aux employeurs sur les questions et les enjeux liés à la SPAAT; il apporte également son soutien aux employeurs qui ont des questions concernant les mesures de représailles au titre de l'article 50 de la LSST.
- L'InfoCentre du BCE est le premier point de contact. Cette équipe aide les employeurs à s'orienter dans les demandes de prestations de la WSIB et les enjeux comptables, et assume une fonction d'aiguillage pour les services de représentation de l'organisme. Le personnel de la représentation offre également des conseils.
- Les employeurs peuvent accéder à nos services par téléphone, par courriel ou à partir de la section « Nous joindre » du site Web.

Que montre le graphique?

- Les statistiques de l'organisme relatives aux conseils comprennent différents sujets soulevés par les clients lors des interactions avec celui-ci et permettent de suivre les principaux enjeux pour les employeurs.

- Le nombre de demandes de conseils a été favorisé par le vif intérêt suscité par la série de webinaires de l'automne 2023. Les questions individuelles reçues au cours des webinaires ont été transmises au personnel de la représentation afin d'obtenir des conseils personnalisés, adaptés à chaque situation.

Engagements pour 2026-2027

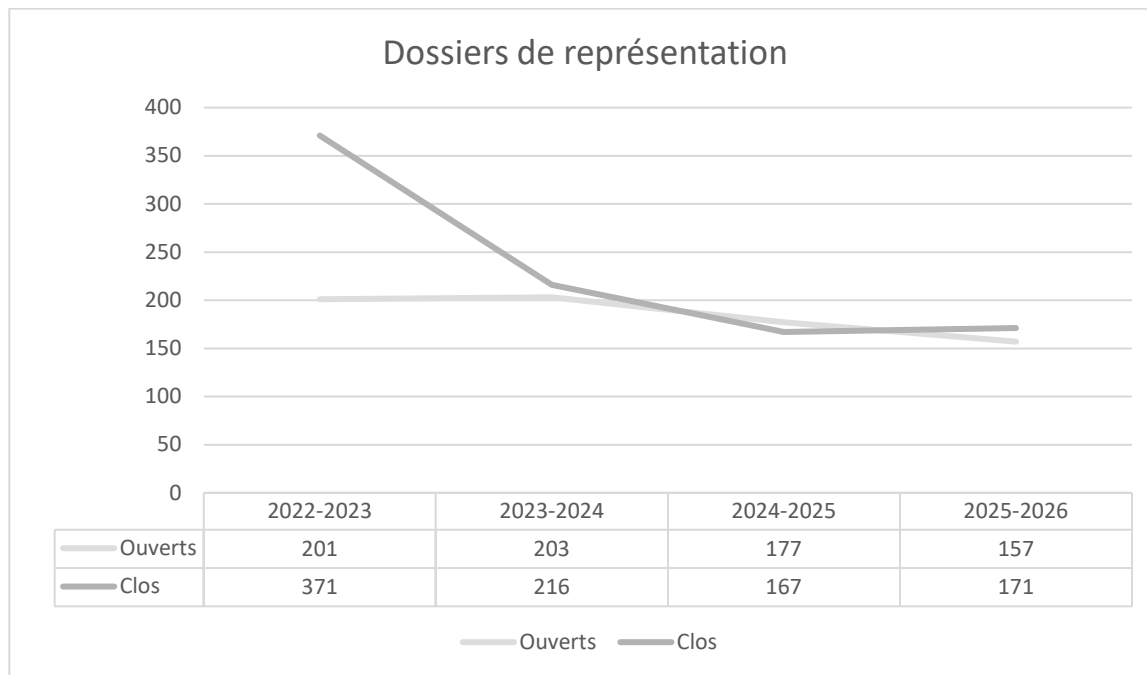
- Notre objectif est d'augmenter les services de conseils de 10 % au cours de la période de trois ans allant de 2026 à 2029, par rapport à l'exercice 2025-2026.

Objectif à long terme

- L'objectif à long terme est de revenir aux chiffres relatifs aux conseils d'avant la pandémie.
- Il s'agit d'une mesure existante.

Activité principale : Conseils et services de représentation

Mesure du rendement en 2026-2027 – Dossiers ouverts et clos



Contribution de l'organisme

- Le personnel spécialisé de l'organisme assure la représentation des employeurs devant la WSIB, le TASPAAT et la CRTO.
- Les employeurs présentent les services offerts dans des domaines juridiques spécialisés; ces services sont prépayés au moyen des cotisations à la WSIB et des frais administratifs, ce qui permet aux propriétaires d'entreprise de consacrer leur temps et leur énergie à leur entreprise.

Que montre le graphique?

- Le nombre de dossiers de représentation reçus a diminué.
- Le BCE a continué de servir ses clients en réglant des affaires devant la WSIB, le TASPAAT et la CRTO.
- L'organisme vise à transformer les conseils prodigués, les questions posées lors des webinaires et les contacts établis au cours des présentations en services futurs destinés aux employeurs de l'Ontario.
- Remarque : Le délai entre l'ouverture et la clôture d'un dossier varie en fonction des questions à l'étude et des appels.

Engagement pour 2026-2027

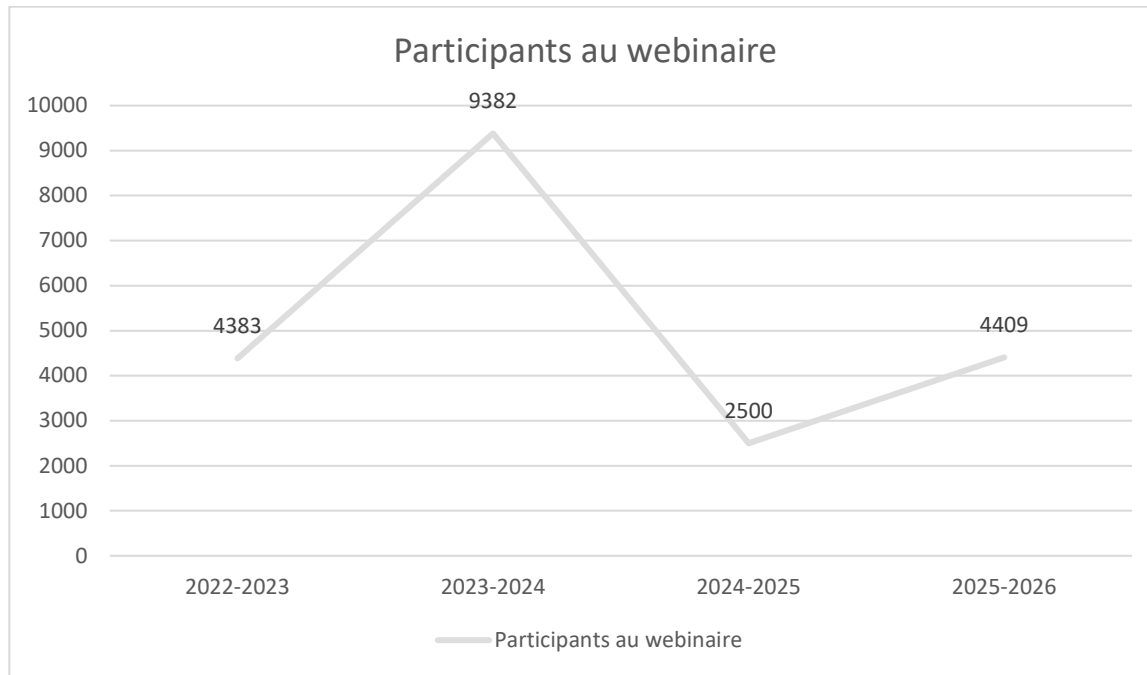
- Notre objectif est d'augmenter de 10 % le nombre de dossiers de représentation ouverts au cours de la période de trois ans allant de 2026 à 2029, par rapport à l'exercice 2025-2026.

Objectif à long terme

- L'objectif à long terme est de revenir aux chiffres de représentation enregistrés avant la pandémie.
- Il s'agit d'une mesure existante.

Activité principale : Information à l'intention des employeurs

Mesure du rendement 2026-2027 : Offrir dix webinaires



Contribution de l'organisme

- Le BCE est une source clé d'enseignements et d'information à l'intention des employeurs sur les affaires relatives à la WSIB, notamment les questions liées aux demandes de prestations, l'inscription et les taux de primes.
- Le BCE a créé et présenté une série de webinaires visant à échanger de l'information avec les employeurs, à faire connaître les responsabilités qui s'appliquent et à attirer l'attention sur ses services.
- Les séances sont présentées par le personnel spécialisé et hautement qualifié de l'organisme.

Que montre le graphique?

- Les webinaires se sont révélés être un moyen efficace de faire connaître les services.

Engagements pour 2026-2027

- L'engagement pour 2026-2027 est de proposer dix webinaires.

Objectif à long terme

- L'objectif à long terme est d'organiser environ un webinaire par mois. Le travail de développement de contenu mené en fonction des commentaires reçus nécessitera des ajustements périodiques au calendrier.
- Il s'agit d'une mesure existante.

